

JUIN 2021 – DÉCEMBRE 2025

PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO

**Bilan
du programme**



SOMMAIRE

CONTEXTE	04
-----------------	-----------

LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO	07
---	-----------

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE	12
-------------------------------------	-----------

RÉSULTATS	21
------------------	-----------

CONCLUSION ET PERSPECTIVES	32
-----------------------------------	-----------

CONTEXTE

LE VÉLO AU TRAVAIL : D'UN ANGLE MORT À UN LEVIER D'ACTION

En 2015, seulement 2 % des trajets domicile-travail en France étaient réalisés à vélo. Huit ans plus tard, en 2023, ce chiffre avait doublé pour atteindre 4 %*. Cette progression s'inscrit dans une dynamique plus large de transformation des habitudes de mobilité, à laquelle le monde professionnel n'échappe pas. Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo a accompagné ce mouvement. De 2021 à 2025, il a permis à plus de 4 200 sites employeurs de structurer leur politique vélo et de bénéficier d'un accompagnement dédié.

4 217

sites employeurs
ont rejoint le programme
Objectif Employeur Pro-Vélo

630 000

salarié-es
travaillant chez un employeur
labellisé Employeur Pro-Vélo

1^{er}

pays européen
Cycle Friendly Employer®
par le nombre de labellisé-es

x2

part modale
vélo domicile-travail
entre 2015 et 2023



*Source : Commissariat général au développement durable (CGDD)

LA MOBILITÉ DOMICILE-TRAVAIL : UN ENJEU MAJEUR

Le 14 septembre 2018, le gouvernement dévoile le Plan Vélo avec une ambition : tripler la part du vélo dans les déplacements quotidiens pour atteindre 9 % d'ici 2024. Pour y parvenir, il faut construire un véritable « système vélo » capable de transformer durablement les habitudes de mobilité.

Les trajets domicile-travail représentent un gisement important. En 2019, les trajets domicile-travail généraient 17,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂, dont 98% imputables à la voiture*. Pourtant, même à moins de 5 km du lieu de travail, trois salarié-es sur quatre continuaient de prendre leur véhicule*. **C'est précisément ce potentiel de report modal inexploité que le programme Objectif Employeur Pro-Vélo visait à activer.**

Pourtant, en 2018, la mobilité restait le parent pauvre des politiques d'entreprise. Les directions RSE et RH s'intéressent à l'énergie des bâtiments, aux achats responsables, à la qualité de vie au travail. Mais les déplacements des salarié-es restaient un sujet secondaire.

Par ailleurs, alors que des programmes et actions existaient pour accompagner collectivités, écoles, bailleurs et particuliers dans le développement des mobilités actives, aucun dispositif structuré ne s'adressait spécifiquement aux employeurs.



LE DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)



Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo s'inscrit dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), un mécanisme qui fixe les orientations de la politique énergétique de 2005, via la loi POPE. Ce dispositif repose sur une obligation imposée aux fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, fioul, carburants...) de promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs client-es.

Les « obligés », c'est-à-dire les entreprises soumises à cette obligation, peuvent s'acquitter de leurs engagements de différentes manières : en finançant directement des actions d'économies d'énergie, en achetant des certificats à d'autres acteurs, ou en contribuant à des programmes d'accompagnement comme Objectif Employeur Pro-Vélo.

LA PLACE DU VÉLO DANS LES CEE

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo s'inscrit dans un tournant de la politique publique en faveur du vélo. En 2017, les Assises nationales de la mobilité mettent en lumière une crise de la mobilité du quotidien : dépendance à la voiture thermique, inégalités territoriales, poids du transport dans les émissions de gaz à effet de serre. En 2018, le gouvernement adopte le premier Plan Vélo national. En 2019, la Loi d'Orientation des Mobilités vient ancrer cette ambition dans le cadre législatif.

Pour financer cette politique, l'État s'appuie sur deux leviers complémentaires : l'investissement public direct dans les infrastructures cyclables (pistes, aménagements) et **l'ouverture du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie aux mobilités actives.** Historiquement centré sur l'efficacité énergétique des bâtiments, le mécanisme des CEE est ainsi élargi pour intégrer les économies d'énergie indirectes liées au développement de la pratique du vélo.

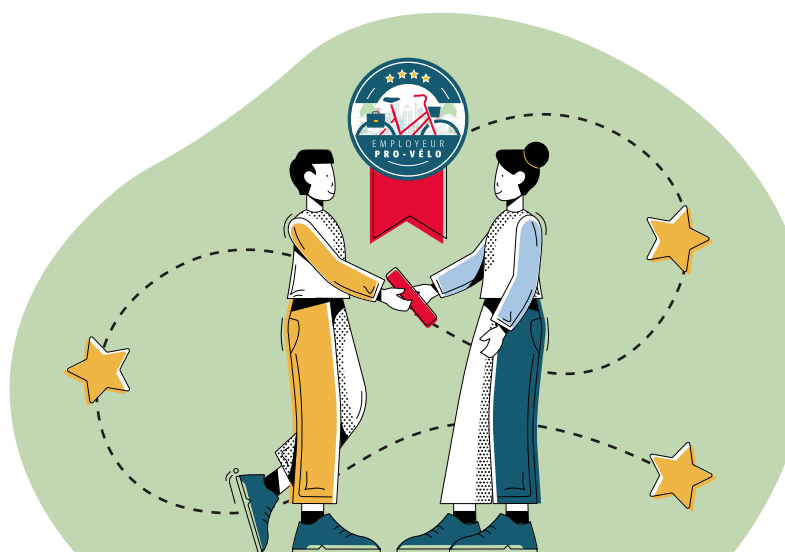
Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo et les autres programmes CEE portés par la FUB constituent la dimension servicielle de cette politique : là où les investissements publics financent les pistes et les aménagements, les programmes CEE financent la formation, l'accompagnement des employeurs, le stationnement sécurisé, l'apprentissage du vélo, etc.

*Source : Service des données et études statistiques (SDES)

LA GENÈSE : DU LABEL AU PROGRAMME

Forte de plus de quarante ans d'engagement en faveur du vélo au quotidien, **la Fédération française des Usagers et Usagers de la Bicyclette (FUB)** dispose d'une expertise reconnue et d'un réseau de plus de 500 associations et antennes locales. À la fin des années 2010, plusieurs signaux convergent : les retours de terrain montrent que de nombreux employeurs souhaitent agir sans savoir par où commencer ; au niveau européen, le label Cycle Friendly Employer® porté par l'European Cyclists' Federation suscite l'intérêt des employeurs dans les pays où il est déployé.

- **C'est dans ce contexte que la FUB initie, en 2019, la création d'un label français «Employeur Pro-Vélo»** avec l'appui technique de l'ADEME. L'idée s'inspire du Cycle Friendly Employer®, mais est adaptée au contexte français.
- **En 2020, le projet est testé** auprès d'une quarantaine d'employeurs pilotes. Le cahier des charges se précise : 46 critères sont répartis en cinq thématiques.
- **Le 22 juin 2021, la convention est signée** avec le ministère de la Transition écologique. Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo est officiellement lancé.



« Pendant l'expérimentation du label, nous avons constaté un écart important entre la situation des employeurs et les exigences du cahier des charges. Ce test a révélé qu'ils avaient besoin d'accompagnement pour remplir les critères du label. Il fallait un programme pour les aider à progresser. »

Louis Duthoit, chargé du label Employeur Pro-Vélo

LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO

UN DISPOSITIF AU SERVICE DES EMPLOYEURS

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV) s'adresse à tous les employeurs (entreprises privées, administrations publiques et associations) souhaitant développer l'usage du vélo pour les déplacements domicile-travail et professionnels de leurs collaborateur-ices.



Son objectif est double : accompagner **techniquement** les employeurs dans la mise en place d'une politique cyclable structurée, et **soutenir financièrement** leurs investissements grâce à des primes couvrant 40% à 60% des dépenses éligibles.

Le programme propose un **parcours clé-en-main vers l'obtention du label Employeur Pro-Vélo**, qui distingue les organisations s'engageant activement pour la mobilité à vélo. Ce label, décliné en trois niveaux (Bronze, Argent, Or), permet aux employeurs de valoriser leur démarche et de renforcer leur marque employeur.

LE PROGRAMME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO EN BREF

Lancement : juin 2021

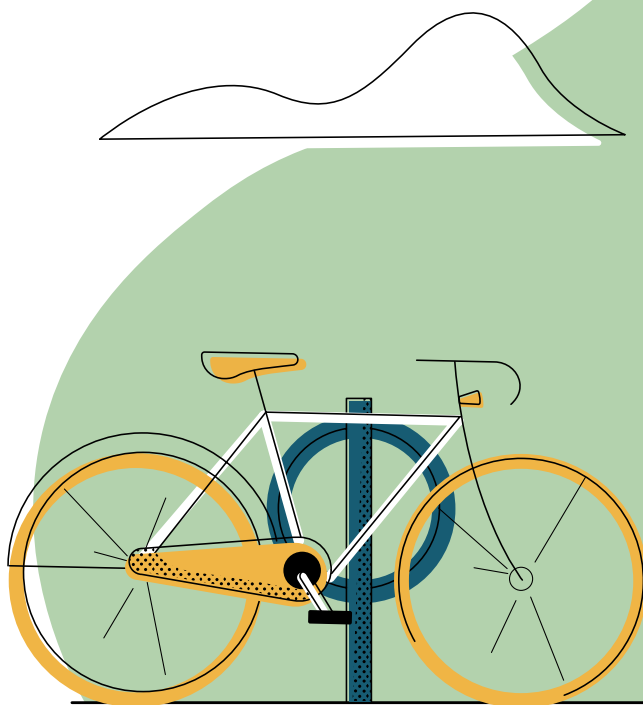
Clôture des inscriptions : décembre 2024

Fin du programme : décembre 2025

Objectif initial : 4 500 employeurs labellisés, 25 000 places de stationnement cofinancées

Cibles : tout employeur privé, public ou associatif en France métropolitaine et DROM

Financement : Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

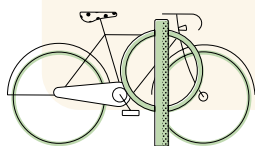


LE PARCOURS EMPLOYEUR EN 6 ÉTAPES

ÉTAPE 1 :

AUTO-DIAGNOSTIC EN LIGNE

Évaluation gratuite de la maturité de la politique pro-vélo de l'organisation, avec rapport détaillé.



ÉTAPE 2 :

RÉUNION DE CADRAGE AVEC UN-E EXPERT-E MOBILITÉ

Accompagnement personnalisé (100 % pris en charge) pour identifier les actions pertinentes et définir une feuille de route.

ÉTAPE 3 :

SIGNATURE DE LA CHARTE D'ACCÈS AU CATALOGUE

Engagement de l'employeur donnant accès au catalogue de prestations pro-vélo cofinancées ainsi qu'à la Communauté Employeur Pro-Vélo.



ÉTAPE 4 :

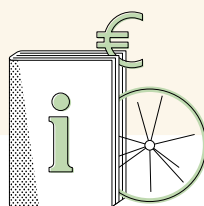
MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS PRO-VÉLO

Déploiement des équipements et services du catalogue avec un cofinancement de 40 % à 60 % (stationnement, formations, etc.).

ÉTAPE 5 :

AUDIT DE LABELLISATION

Évaluation par un cabinet expert indépendant, 100 % prise en charge, vérifiant le respect du cahier des charges.



ÉTAPE 6 :

OBTENTION DU LABEL EMPLOYEUR PRO-VÉLO

Attribution du label pour trois ans (Bronze, Argent ou Or selon le score obtenu), avec accès continu à la Communauté Employeur Pro-Vélo.

LE PROCESSUS DE LABELLISATION

L'audit de labellisation constitue l'étape finale du parcours. Réalisé par des organismes certificateurs indépendants (AFNOR Certification, Bureau Veritas Certification, Qualianor Certification), il garantit la crédibilité du label. Près de 80 auditeur-rices ont été formé-es aux spécificités du cahier des charges.



LE DÉROULEMENT D'UN AUDIT :

ÉTAPE 1 :

PRÉPARATION

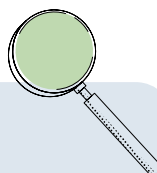
L'employeur transmet ses pièces justificatives. Un organisme auditeur est attribué aléatoirement.



ÉTAPE 2 :

VISITE SUR SITE

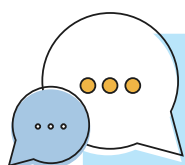
Entretien avec le ou la référent-e vélo, visite des installations (stationnement, vestiaires, etc.), analyse des critères.



ÉTAPE 3 :

DÉCISION

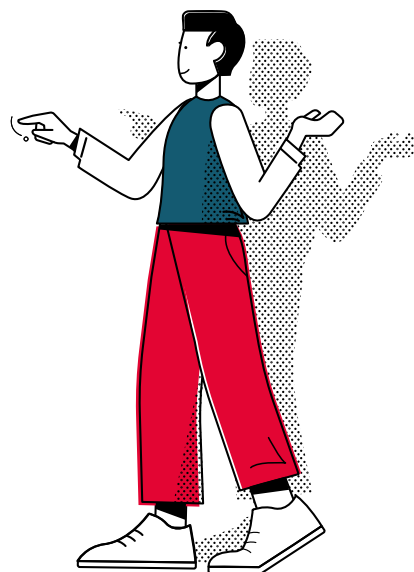
Rédaction du rapport et notification : non-attribution ou labellisation Bronze, Argent ou Or pour 3 ans.



« Nous n'avons pas eu de surprise car nous avons procédé à un audit blanc en amont ! Finalement, c'est une formalité lorsqu'on est bien préparé. Nous étions tous très fiers d'obtenir le label niveau Or ! »

Véronique, directrice de site,
et Lucas, conseiller vendeur cycle et référent mobilité, Decathlon Rennes Betton (labellisé Or)

LA COMMUNAUTÉ EMPLOYEUR PRO-VÉLO



Au-delà de l'accompagnement individuel, **le programme a donné naissance à une communauté rassemblant les référent-es vélo des organisations engagées.** Cet espace d'échange et de partage de bonnes pratiques rompt l'isolement souvent ressenti par les promoteur-rices du vélo en entreprise, communément appelé-es «référent-es vélo» ou «référent-es mobilité».

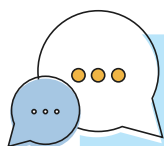
LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ

- **Documents exclusifs** : fiches thématiques, témoignages, retours d'expérience de labellisé-es.
- **Événements réguliers** : webinaires thématiques, cafés des référent-es vélo, ateliers employeurs en présentiel.
- **Forum d'échanges** : espace de discussion pour partager questionnements et bonnes pratiques.
- **Newsletter mensuelle** : actualités de la communauté, agenda des événements, témoignages inspirants.

+ de 500
membres
actifs

+ de 160
sujets abordés
sur le forum

+ de 110
ressources et outils
thématiques



« Le programme a permis de fédérer et rassembler un noyau dur de référent-es vélo, très militant-es et imprégné-es du sujet. Ils et elles échangent chaque semaine sur le forum, et certain-es veulent même aller plus loin une fois le label obtenu. Nous avons réussi à créer une vraie dynamique de communauté. »

Jean-Loup Prézelin, responsable du label Employeur Pro-Vélo

LES ACTEURS DU PROGRAMME



LA FUB, STRUCTURE PORTEUSE

La **Fédération française des Usagers et Usagers de la Bicyclette (FUB)** est la structure porteuse du programme Objectif Employeur Pro-Vélo. Association créée en 1980, elle fédère aujourd'hui plus de 500 associations et antennes locales partout en France.

La FUB agit pour apporter des réponses concrètes aux préoccupations des cyclistes et promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien. Elle œuvre pour une meilleure prise en compte des cyclistes dans les politiques de transports, la réglementation, les aménagements et l'éducation à la mobilité.

Dans une logique de déploiement d'un «système vélo» performant, la FUB porte ou a porté différents programmes CEE dont Objectif Employeur Pro-Vélo fait partie, aux côtés du programme Alvéole Plus (stationnement sécurisé), Génération Vélo (accompagnement au déploiement du Savoir Rouler à Vélo), ColisActiv' (soutien au développement de la cyclologistique), l'ADMA (formation aux mobilités actives) et Vélo-Égaux (mobilité inclusive et lutte contre la précarité).



L'ADEME, PARTENAIRE TECHNIQUE

L'**Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME)** a contribué à la conception du label Employeur Pro-Vélo et apporte son expertise sur les questions de mobilité durable.



LES OBLIGÉS CEE

Le programme est financé par les entreprises «obligées» du dispositif CEE, c'est-à-dire les fournisseurs d'énergie soumis à des obligations d'économies d'énergie : **Eni Gas & Power France, SCA PÉTROLE ET DÉRIVÉS, Société des Pétroles SHELL, GazelEnergie Solutions, VARO ENERGY France.**

LES PRESTATAIRES RÉFÉRENCÉS

Un catalogue de **plus de 580 prestataires** (115 fournisseurs de stationnement, 205 formateur-rices, 29 consultant-es en mobilité, 234 réparateur-rices) a été constitué pour permettre aux employeurs de trouver les compétences dont ils ont besoin, partout en France.



LES ORGANISMES CERTIFICATEURS

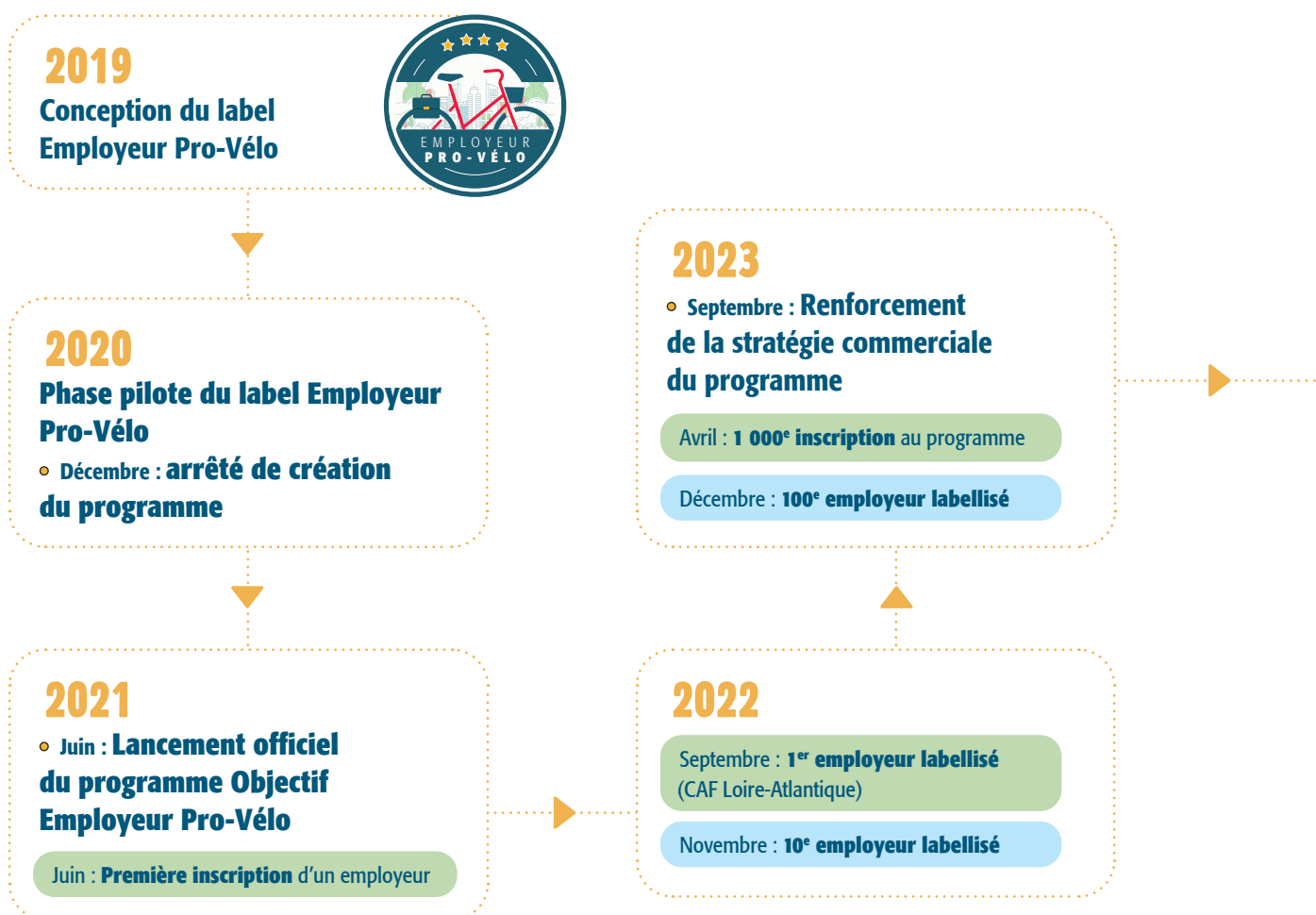
Trois structures sont habilitées à réaliser les audits de labellisation, garantissant l'indépendance et la crédibilité du processus d'évaluation : **AFNOR Certification, Bureau Veritas Certification, Qualianor Certification.**

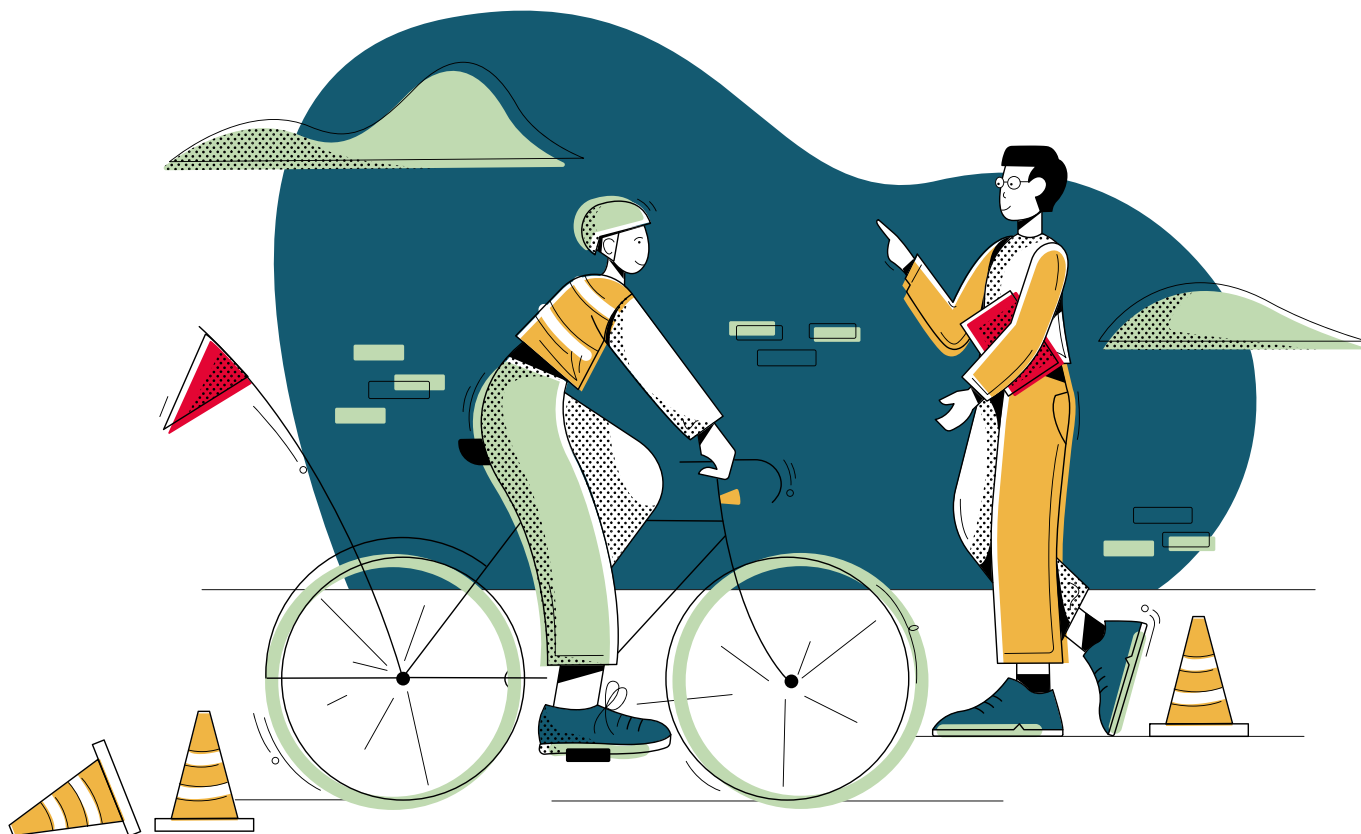
PARTIE 3

MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE

Premier programme CEE piloté directement par la FUB, avec l'un des budgets les plus importants du dispositif, Objectif Employeur Pro-Vélo a nécessité de construire une équipe dédiée, de développer des outils numériques spécifiques et de mettre en œuvre une stratégie de déploiement adaptée à la cible des employeurs.

CHRONOLOGIE DU PROGRAMME





2024

• **Février : Lancement du site Communauté Employeur Pro-Vélo**

Avril : **2 000^e inscription**

Septembre : **200^e employeur labellisé**

Octobre : **3 000^e inscription**

Décembre : **300^e employeur labellisé**

Décembre : **4 000^e inscription**

• **Décembre : Fin des inscriptions au programme**

2025

• **Juin : Le site OEPV devient le site du label Employeur Pro-Vélo et la certification Cycle Friendly Employer[®] est officialisée**

Juin : **300^e employeur labellisé**

Juillet : **500^e employeur labellisé**

Octobre : **800^e employeur labellisé**

Novembre : **900^e employeur labellisé**

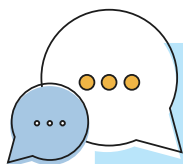
• **Décembre : Fin du programme Objectif Employeur Pro-Vélo**

L'ÉQUIPE PROJET

À la différence de nombreux programmes CEE, pour lesquels les équipes sont constituées avant le lancement, **Objectif Employeur Pro-Vélo a vu son équipe se construire progressivement**. Les recrutements et l'organisation se sont

ajustés au rythme du déploiement et des besoins opérationnels. À plein régime, l'équipe comptait environ **7 équivalents temps plein (ETP)** :

FONCTION	ETP	MISSIONS PRINCIPALES
Chef-fe de projet	1	Pilotage global, stratégie, exécution budgétaire, coordination des parties prenantes.
Chargé-es de mission promotion du programme	0,75 + 1	Prospection active sur le terrain, interventions locales, rencontres avec des employeurs, animation de réseaux.
Chargé-e de mission relation bénéficiaires	1	Point d'entrée principal des employeurs, accompagnement tout au long du parcours.
Chargé-e de mission création et déploiement du Label et de la communauté Employeur Pro-Vélo	1	Conception du cahier des charges, formation et animation du réseau d'auditeurs, qualité des labellisations, création et animation de la communauté Employeur Pro-Vélo.
Chargé-es de mission stationnement	0,5 + 0,5	Référencement des prestataires et installateurs de stationnement vélo, suivi des projets de stationnement, accompagnement des bénéficiaires.
Chargée de mission services vélo	0,5	Pilotage du référencement et suivi des prestataires de services vélo (réparateur-trices, formateur-trices, opérateur-trices), suivi de la qualité des prestations et amélioration du dispositif.
Chargée de communication	0,5	Pilotage global, stratégie, exécution budgétaire, coordination des parties prenantes.
Assistante administrative	0,25	Suivi administratif, traitement des factures (logiciel Dolibarr).
TOTAL	≈ 7	



« Au début, j'étais seul sur le programme. Une manageuse a été recrutée et l'équipe s'est étoffée progressivement. Le programme s'est lancé et les recrutements ont été effectués par la suite. »

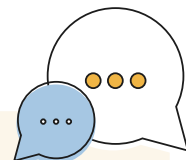
Louis Duthoit, chargé du label Employeur Pro-Vélo

LE PIVOTEMENT STRATÉGIQUE : UN TOURNANT DÉCISIF

Face à une montée en charge plus lente qu'anticipé au regard des objectifs du programme, un audit a été conduit en 2022. La FUB a ensuite proposé un pivotement stratégique, acté en 2023. Celui-ci a notamment consisté à développer des actions de développement de la notoriété du programme et de prospection commerciale directe, via le **recrutement de 18 structures chargées de secteur.**

Les effets de ce pivotement se sont fait sentir rapidement. **À partir de 2023, la dynamique d'inscription s'est nettement accélérée, marquant un changement d'échelle du programme.** Le déploiement des chargés-es de secteur sur l'ensemble du territoire, combiné à un accompagnement renforcé des employeurs, a permis de lever de nombreux freins à l'entrée dans le dispositif et de sécuriser les parcours.

Le nouveau dispositif de prospection et de suivi a entraîné une **croissance soutenue des inscriptions, avec un rythme multiplié par cinq.** Cette accélération s'est traduite non seulement par une augmentation du nombre d'employeurs engagés, mais aussi par une meilleure conversion vers les étapes clés du parcours, jusqu'à la labellisation.



« Il y a eu une croissance exponentielle des inscriptions à partir du moment où nous avons déployé des personnes en charge de la commercialisation. Lors du pivotement mené par le chef de projet de l'époque, un AMI a été lancé pour recruter des chargés-es de secteur qui sont allés parler du programme localement, sur le terrain. Là, nous avons vu nos chiffres s'envoler. »

Jean-Loup Prézelin,
responsable du label Employeur Pro-Vélo

43

inscriptions au programme
par mois en moyenne

AVANT PIVOTEMENT

211

inscriptions au programme
par mois en moyenne

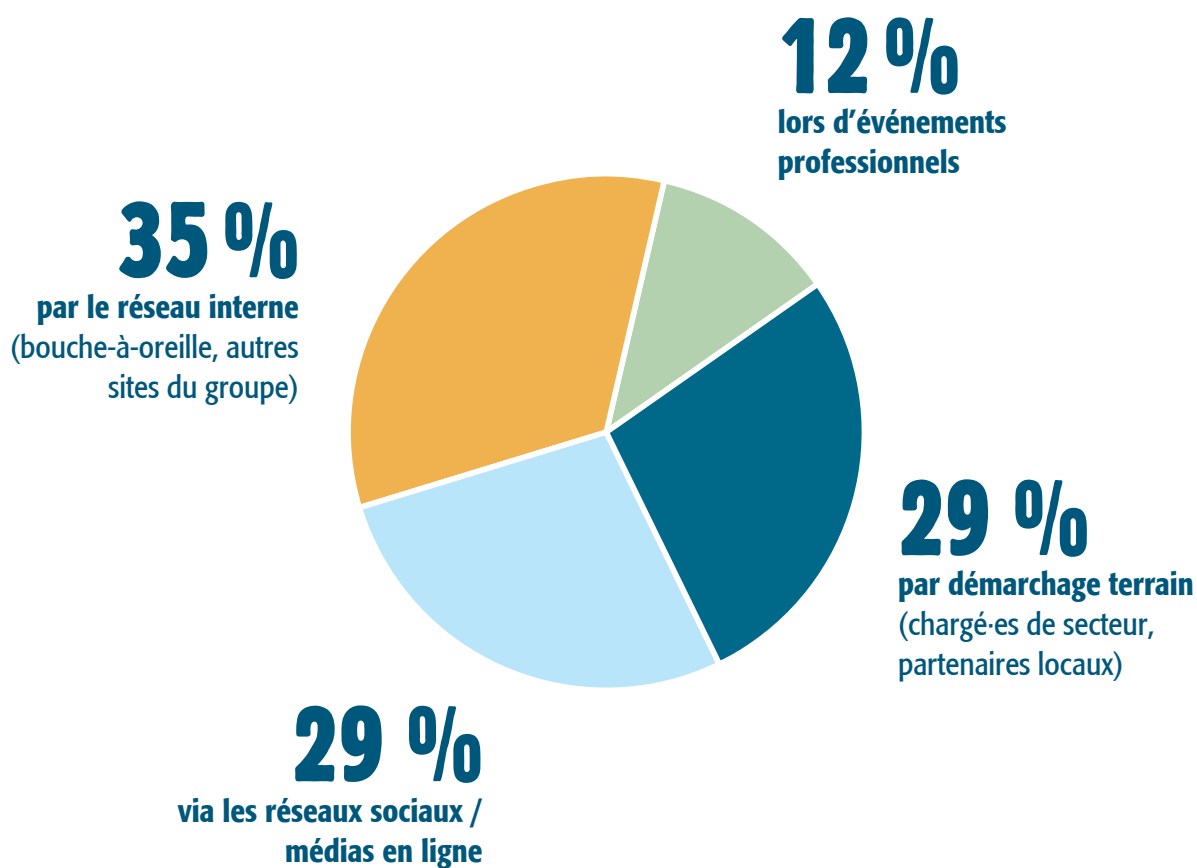
APRÈS PIVOTEMENT X5



LES CHARGÉ-ES DE SECTEUR, CLÉ DU DÉPLOIEMENT TERRITORIAL

Les 18 structures chargées de secteur déployées partout en France ont été recrutées par appel à manifestation d'intérêt. Leur mission : prospecter localement, organiser des rendez-vous en visio ou en présentiel avec les employeurs, présenter le programme et déclencher des inscriptions.

COMMENT LES EMPLOYEURS ONT-ILS CONNU LE PROGRAMME ?



LES OUTILS NUMÉRIQUES

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo a nécessité le développement d'un écosystème numérique pour gérer le parcours des bénéficiaires, de l'inscription à la labellisation.



LE SITE WEB, LA PLATEFORME OBJECTIF EMPLOYEUR PRO-VÉLO ET SES RESSOURCES

Porte d'entrée du programme, **le site internet www.employeurprovelo.fr**, lancé en 2021, a été un outil structurant de diffusion et de centralisation de l'information. Il a permis de regrouper l'ensemble des éléments relatifs au dispositif, notamment la présentation des objectifs, les modalités d'inscription, les critères d'éligibilité et les différentes étapes du parcours vers l'obtention du label. Le site a également mis à disposition des ressources pratiques à destination des employeurs (cahier des charges, livre blanc, mode d'emploi, etc.) et assuré la publication régulière des actualités du programme (articles, webinaires, salons, etc.).

Lors du pivotement du programme en 2023, le site internet a fait l'objet d'une mise à jour importante visant à améliorer la lisibilité des contenus et à faciliter le parcours utilisateur. À cette occasion, les pages de présentation du programme et du label ont été revues afin de renforcer la compréhension du dispositif et de ses modalités. L'espace «ressources» a été réorganisé pour améliorer l'accessibilité des documents utiles, les pages présentant le catalogue de prestations ont été étoffées afin d'apporter une information plus transparente et détaillée, et l'espace «actualités» a été enrichi par la publication d'articles mensuels.

+ de 217 000

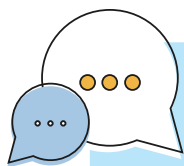
utilisateur-trices sur le site
(2021-2025)

817 000

pages vues
(2021-2025)

Cœur du dispositif, la plateforme Objectif Employeur Pro-Vélo permettait aux employeurs de :

- S'inscrire au programme et créer leur espace personnel.
- Réaliser l'autodiagnostic en ligne de leur politique vélo.
- Suivre leur progression dans le parcours.
- Commander des prestations du catalogue et prendre contact avec des prestataires référencés.
- Obtenir les primes.
- Demander leur audit de labellisation.



« La plateforme est très claire et intuitive, ce qui rend facile la compréhension et la projection au sein du parcours. »

Morgane Morat, coordinatrice RSE du CHU de Montpellier (labellisé Argent)

Le programme a pu créer de nombreuses ressources à destination des bénéficiaires :

MODE D'EMPLOI DU PROGRAMME OEPV

Le mode d'emploi constitue le document de référence pour les employeurs bénéficiaires : il décrit le fonctionnement du programme, les étapes à suivre sur la plateforme (inscription, autodiagnostic, demandes de prestations, labellisation), les règles d'éligibilité aux primes et les modalités de dépôt des justificatifs. Il vise à sécuriser les parcours des employeurs et à garantir une mise en œuvre homogène sur l'ensemble du territoire.



GUIDE DU STATIONNEMENT VÉLO

Le guide du stationnement a pour objectif d'accompagner les employeurs dans la conception ou l'amélioration de leurs infrastructures vélo. Il détaille les principes de qualité attendus (sécurité, accessibilité, dimensionnement, confort d'usage), propose des recommandations techniques et des illustrations de bonnes pratiques, et sert de référence pour évaluer la conformité des projets soutenus par le programme.



RESSOURCES ANNEXES : FICHES PRESTATIONS

Des fiches descriptives de prestations étaient mises à disposition des bénéficiaires pour présenter de façon opérationnelle chaque type d'action finançable : diagnostic, formations, ateliers, équipements, stationnement, accompagnement stratégique. Elles précisait les objectifs de la prestation, les livrables attendus, les conditions de cofinancement et les critères de validation.

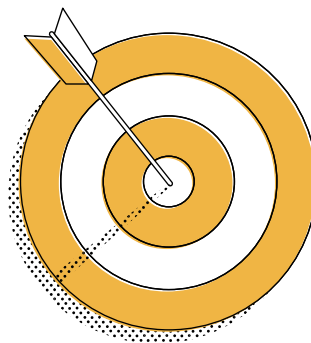


CAHIER DES CHARGES DU PROGRAMME

Le cahier des charges fixe le cadre du dispositif : objectifs, publics cibles, typologies d'actions éligibles, exigences techniques, règles de labellisation et modalités financières. Il constitue la référence contractuelle pour les opérateurs et garantit la cohérence du programme.



COMMUNICATION ET PROMOTION



Tout au long du programme Objectif Employeur Pro-Vélo, une stratégie de communication multicanale structurée a été mise en œuvre afin d'ajuster le déploiement du dispositif, d'en renforcer la notoriété et de soutenir l'engagement des employeurs sur l'ensemble du territoire. Cette stratégie s'est

appuyée sur une complémentarité d'actions print, digitales et événementielles, déployées en fonction des différentes phases du programme et des différentes cibles (employeurs, salarié-es, décideurs dans les entreprises).

PRÉSENCE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

La communication digitale a constitué un **levier central de visibilité et de mobilisation**. La présence du programme sur les réseaux sociaux s'est renforcée au fil des années, permettant de fédérer une communauté professionnelle engagée autour des enjeux de mobilité durable et de

développement de l'usage du vélo au travail. Ces canaux ont permis de **relayer les actualités du programme, de valoriser les employeurs labellisés et de diffuser des informations pédagogiques et inspirantes sur le sujet du vélotaf**.

ABONNÉ-ES FIN 2025

4 900

abonné-es
sur LinkedIn



2 800

abonné-es
sur Facebook



760

abonné-es
sur X (ex-Twitter)



ACTIONS DE COMMUNICATION DÉPLOYÉES

En parallèle, une stratégie médias ciblée a été déployée afin d'élargir l'audience du programme. Des insertions presse dans des titres nationaux et spécialisés (presse économique, territoriale et professionnelle) ainsi que des publications dans des magazines RH et QVCT ont contribué à positionner Objectif Employeur Pro-Vélo comme un dispositif de référence. Cette visibilité a été complétée par des **campagnes audio**, avec la diffusion de spots radio sur France Inter et Spotify.

Le dispositif digital a également intégré des **actions d'acquisition et de fidélisation, notamment via des campagnes LinkedIn Ads et Google Ads, une newsletter et des articles mensuels** sur le site internet, ainsi qu'une **landing page** déployée en 2024 dédiée à la génération de leads. Ces outils ont permis de soutenir le recrutement de nouveaux employeurs et d'accompagner les bénéficiaires tout au long de leur parcours.

Enfin, la **communication événementielle** et les supports dédiés ont joué un rôle clé dans l'animation du programme et ont contribué à sa notoriété. Des **webinaires réguliers** de présentation, la **participation à des salons professionnels et l'organisation de remises officielles de labels** ont renforcé la visibilité du dispositif. **Des supports variés**

(plaquettes de présentation, dossiers de presse, vidéos témoignages d'employeurs labellisés, etc.) ont été créés tout au long du programme, contribuant à diffuser des retours d'expérience concrets et à encourager le passage à l'action.

PRESSE ET MÉDIAS

- **Insertions presse** : Le Figaro, Les Échos, L'Usine Nouvelle, Gazette des Communes, etc.
- **Magazines RH/QVT** : Association nationale des DRH, Social CSE, Culture RH, Parlons RH, etc.
- **Spot radio** : France Inter, Spotify

DIGITAL

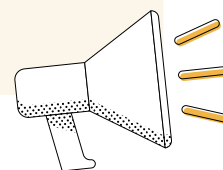
- **Campagnes LinkedIn Ads et Google Ads**
- **Newsletter mensuelle** au grand public et aux bénéficiaires
- **Landing page** dédiée à la génération de leads
- **Site internet** du programme et article mensuel

ÉVÉNEMENTIEL

- **Webinaires** réguliers de présentation
- **Salons professionnels** (Salon des Maires et des Collectivités Locales, Préventica, Produrable, etc.)
- **Remises officielles de labels**

SUPPORTS

- **Plaquette de présentation (print et web)**
- **Dossiers de presse**
- **Vidéos témoignages** d'employeurs labellisés



PROMOTION

Au début du programme, les moyens consacrés à la commercialisation étaient insuffisants : webinaires de présentation afin de susciter des inscriptions spontanées ou des appels ultérieurs des participant·es, participation à des salons (Salon des Maires et des Collectivités Locales, Préventica, Produrable, etc.), relances des prospects collectés par emailing et téléphone par un·e seul·e chargé·e de promotion.

Quelques présentations « privées » suite à ces prises de contact étaient organisées, ciblant soit des entités d'une même enseigne, soit des entités d'enseignes différentes mais adhérant à un même club d'entreprises. La mise en œuvre de ces moyens ne déclenchait que 43 inscriptions en moyenne par mois.

Le changement de stratégie commerciale est apparu à l'occasion du pivotement. Il a notamment consisté à déployer sur le territoire métropolitain 18 chargé·es de secteur dont la mission était exclusivement dédiée à la prospection locale afin de déclencher des inscriptions au programme. Ces chargé·es de secteur, prestataires extérieurs, ont été recruté·es par AMI parmi des associations ou des professionnel·les en lien avec la promotion de l'usage du vélo au quotidien.



Ce recours à une « force de vente » se justifiait car vendre le programme était une vente dite « complexe ». Le pivotement a également consisté à faire appel à des prestataires extérieurs pour effectuer des campagnes ciblées d'appels téléphoniques ou de prospection digitale. Ces prestataires étaient suivis et contrôlés très strictement et très régulièrement par des salarié·es de la FUB.

PARTIE 4

RÉSULTATS

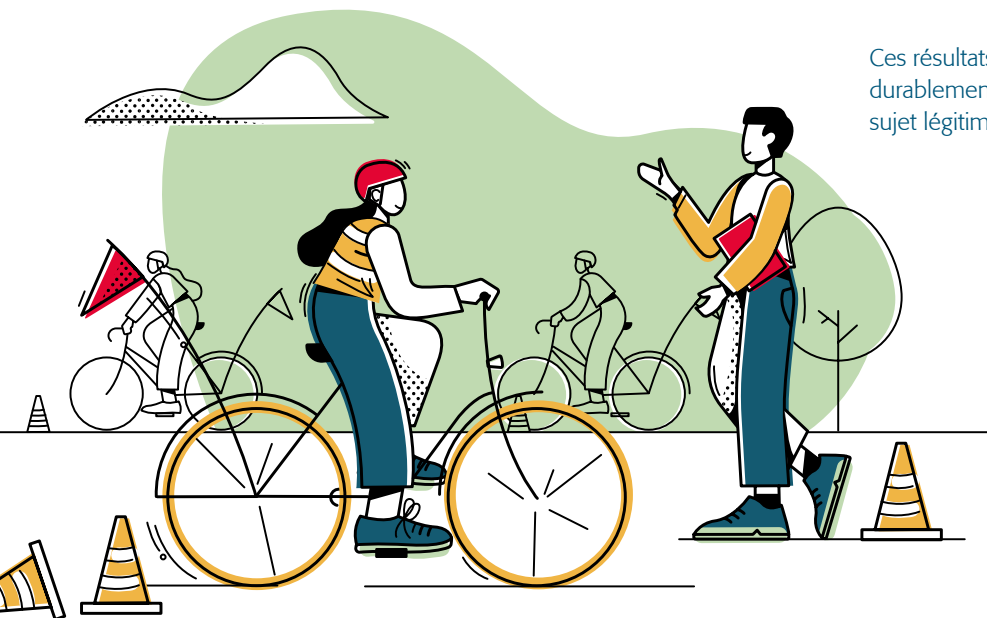
Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo a touché des employeurs aux profils et aux niveaux de maturité variés. Pour les uns, déjà engagés, il a été un levier de valorisation et de formalisation d'actions existantes. Pour d'autres, les primes de cofinancement ont permis de débloquent des projets en attente et de convaincre les directions de passer à l'action. Pour certains, il a joué un rôle d'urgence et de structuration, en les aidant à poser les premières briques d'une politique cyclable.

Quels qu'aient été leurs points de départ, ces employeurs ont progressé. **Le programme leur a permis de structurer leur démarche, de déployer des équipements et des services, et de faire avancer la pratique du vélo parmi leurs salarié-es.** L'enquête menée auprès de 422 bénéficiaires confirme ces effets.



La part modale vélo a augmenté dans la majorité des structures engagées. **Les formations à la sécurité ont levé l'un des principaux freins à la pratique.** Les équipes se sont mobilisées autour d'un projet porteur de sens, renforçant la cohésion interne et l'attractivité de l'organisation. **Et l'engagement des employeurs a rayonné au-delà de leurs sites, en contribuant au développement des infrastructures cyclables sur les territoires.**

Ces résultats illustrent la capacité du programme à transformer durablement les pratiques de mobilité, et à faire du vélo un sujet légitime dans les politiques RH et RSE des employeurs.



LES CHIFFRES-CLÉS DU PROGRAMME

4 217

sites employeurs
inscrits

981

sites
labellisés

98,2 %

taux de réussite
des audits



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

58 269 881 KWH/AN

d'économies d'énergie estimées grâce à l'accompagnement des employeurs par le programme. Cela équivaut à la consommation électrique d'environ 26 000 personnes par an, soit la population d'une ville comme Bergerac.

RÉPARTITION DES LABELLISATIONS

La proportion élevée de labellisations Or et Argent (92%) témoigne de l'ambition des employeurs engagés et de l'efficacité de l'accompagnement proposé. Le profil des candidat-es a évolué avec le temps : à partir de mi-2025, les labellisations

Argent ont dépassé les Or, jusqu'ici majoritaires, signe que le programme a su élargir son audience au-delà des pionniers déjà engagés.



41 %

Or
(400 sites)



51 %

Argent
(503 sites)

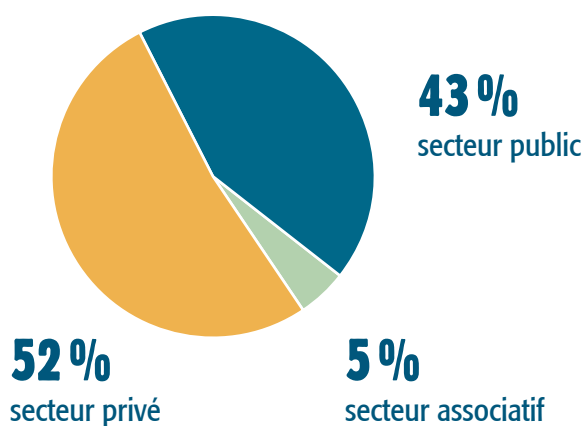


8 %

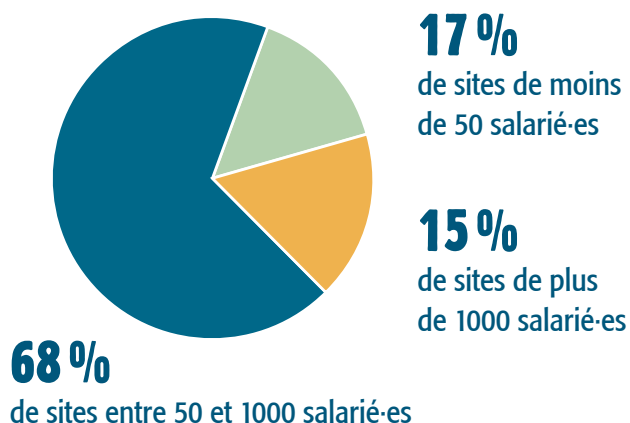
Bronze
(78 sites)

PROFIL DES EMPLOYEURS LABELLISÉS

PAR TYPE D'EMPLOYEUR :



PAR TAILLE DE SITE :



LES PRESTATIONS DÉPLOYÉES

9 752
places cofinancées
(525 projets)

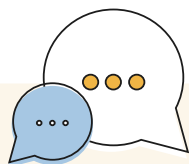
8 382
vélos réparés
(866 prestations cofinancées)

6 124
salarié-es sensibilisé-es
(1 031 sessions)



UNE RÉELLE TRANSFORMATION DES PRATIQUES

La progression observée entre l'inscription des employeurs et l'obtention du label illustre le rôle structurant du parcours proposé par Objectif Employeur Pro-Vélo et de la démarche de labellisation. **À l'autodiagnostic initial, les employeurs remplissaient en moyenne 3 des 8 critères obligatoires**, un score insuffisant pour prétendre au label. **Au moment de la labellisation, ils atteignent l'ensemble des critères obligatoires et au moins 25 % des critères complémentaires** : une progression qui témoigne de l'efficacité de l'accompagnement.



« Le label Employeur Pro-Vélo ne vient pas simplement valider des actions préexistantes, c'est un outil clé-en-main qui permet une réelle transformation des pratiques. »

« Si les primes ont été un déclencheur pour beaucoup d'employeurs, l'effet « guide » du cahier des charges s'est révélé tout aussi structurant. Les employeurs bénéficient ainsi d'un cadre clair à suivre pour développer leur politique vélo. »

Jean-Loup Prézélin,
responsable du label Employeur Pro-Vélo

70%

des bénéficiaires

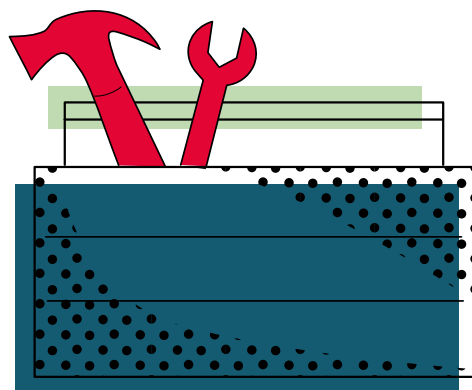
déclarent avoir mis en œuvre plus d'actions qu'ils et elles ne l'auraient fait sans le programme Objectif Employeur Pro-Vélo.

50%

des bénéficiaires

indiquent une accélération significative de leur calendrier.

Cette progression traduit l'efficacité du dispositif d'accompagnement. **Le cahier des charges du label**, avec ses 46 critères répartis en cinq thématiques, a joué un **rôle structurant pour les employeurs**, bien au-delà de l'effet des primes financières.



TROIS PROFILS DE TRANSFORMATION

Selon leur maturité en matière de politique vélo, les employeurs ont mobilisé Objectif Employeur Pro-Vélo de façons très différentes : comme tremplin de valorisation, comme déclencheur d'action, ou comme outil de structuration.

LES PIONNIERS : FORMALISER ET VALORISER L'EXISTANT

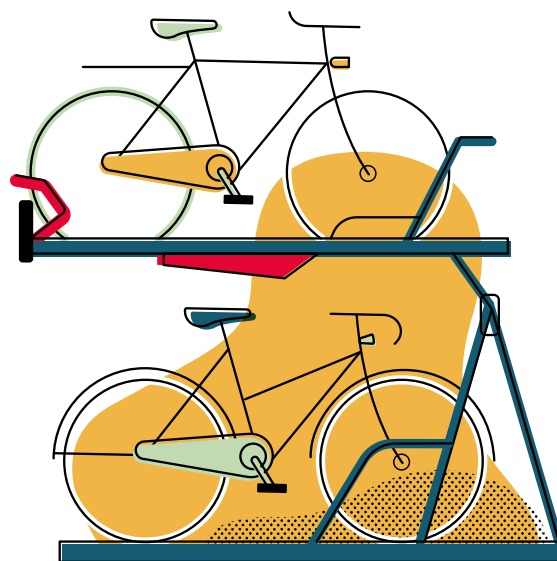
Certains employeurs n'avaient pas attendu le programme pour agir. Stationnements déjà installés, Forfait Mobilités Durables en place, communication interne rodée : **ces structures pionnières** remplissaient souvent de nombreux critères du cahier des charges avant même de s'inscrire.

Pour elles, le programme a constitué un **levier de reconnaissance et de structuration**. Le label a donné une visibilité et une légitimité accrues à leur engagement, tout en mettant en lumière des marges de progression et des actions complémentaires jusqu'alors peu ou mal identifiées.



« Nous disposions depuis 2010 d'un plan de déplacement d'établissement et souhaitions le réviser. Le label nous a fourni une méthode claire et une feuille de route précise. »

Karen Capitaine, *directrice transitions,*
Ville de Saint-Avé (labellisée Or)

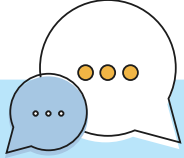


LES VOLONTAIRES : CONCRÉTISER DES PROJETS EN ATTENTE

Pour un deuxième profil d'employeurs, la volonté d'agir existait mais se heurtait à un obstacle récurrent : **le manque de moyens financiers**.

Les primes de cofinancement (40 % à 60 % des dépenses éligibles) ont joué un rôle de **déclencheur**, permettant de débloquer des projets en attente et de convaincre les directions de passer à l'action. L'effet levier a été particulièrement sensible dans les petites structures aux moyens limités.

Pour ces employeurs, le programme a transformé des intentions en réalisations concrètes. L'accompagnement financier a permis de franchir le pas, mais c'est souvent la dynamique enclenchée qui a généré l'adhésion durable des équipes.

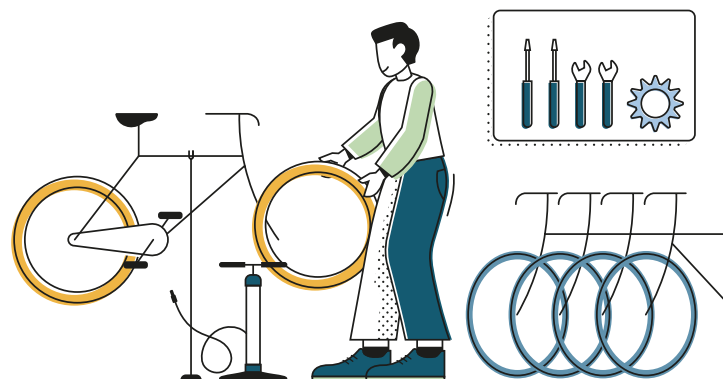


« Grâce à Objectif Employeur Pro-Vélo, nous avons pu installer un local vélo sécurisé de 8 places. Cet espace a tout de suite suscité l'intérêt des collaborateurs. Nous avons constaté une hausse de la pratique du vélo au sein de notre effectif en quelques semaines ! »

Richard Huet, *chargé de mission Développement Durable, GAPAS*

67%

des bénéficiaires du programme
déclarent que les financements ont joué
un rôle déterminant dans la mise en œuvre
de leur projet.



LES NOVICES : DÉCOUVRIR LES ENJEUX DE LA MOBILITÉ ACTIVE

Un troisième profil rassemble des employeurs pour lesquels le vélo n'était **pas un sujet identifié**. La mobilité était peu investie dans leur politique RSE, et quand elle l'était, c'était via les transports en commun ou le covoiturage. Le vélo n'était tout simplement pas identifié comme un levier.

Pour ces structures, le programme a joué un rôle d'**éveil et de structuration**. L'autodiagnostic initial a permis de prendre conscience des marges de progrès. L'accompagnement par un-e consultant-e a ouvert des perspectives. Sans nécessairement viser une labellisation immédiate, ces employeurs ont pu expérimenter des premières actions et se projeter dans une démarche progressive. Le cahier des charges a pu être utilisé comme une feuille de route, un guide clé-en-main à suivre pour les référent-es vélo.

« Nous avons commencé il y a deux ans et demi avec une première action de révision des vélos du personnel. Notre prestataire nous a parlé du programme Objectif Employeur Pro-Vélo, et nous nous sommes lancés. »

Grégoire Hinterlang, *directeur stratégie et QSE, Medaviz (labellisé Argent)*

DES IMPACTS CONCRETS POUR LES EMPLOYEURS

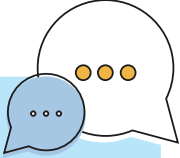
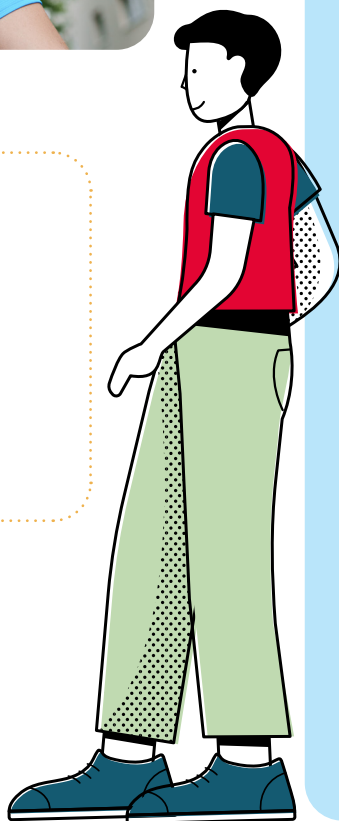
MARQUE EMPLOYEUR ET ATTRACTIVITÉ

La labellisation Employeur Pro-Vélo s'est révélée être un **levier d'attractivité pour les organisations**, dans un contexte où les questions de mobilité et d'engagement environnemental sont devenues centrales pour les candidat-es.



97%

des employeurs labellisés
considèrent que le label améliore
leur image de marque.



« Nous prévoyons de mentionner la labellisation dans nos offres d'emploi pour renforcer notre marque employeur. Nous avons déjà eu l'occasion de la mettre en avant dans des appels d'offres. C'est un élément de preuve de notre engagement pour une mobilité plus durable. »

Isabelle Juvet-Nugue, *DRH*
et Marie-Noëlle Mesnage, *chargée RH, Transdev*
(labellisé Or)

« L'hôpital public a besoin de fidéliser ses professionnel·les de santé et d'en attirer de nouveaux-elles. Le programme offre un cadre qui permet de balayer tous les aspects utiles au développement du vélo en entreprise. »

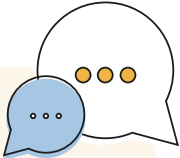
Morgane Morat, *coordinatrice RSE,*
CHU de Montpellier (labellisé Argent)

« Grâce à cette démarche, nous restons attractifs dans un secteur marqué par une crise de vocation. »

Patrick Mardille-Vidal, *directeur, Institut Nazareth*

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES SALARIÉ·ES

Au-delà des bénéfices environnementaux, le vélo agit directement sur la santé des salarié·es. Plusieurs employeurs témoignent d'une **amélioration de la forme physique et d'une réduction de l'absentéisme**.



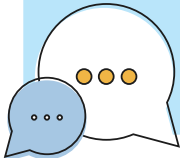
« Les collaborateur·ices qui se déplacent à vélo sont en bien meilleure santé. Nous avons également constaté une baisse des accidents du travail et des arrêts de travail grâce au développement de l'activité physique. »

Patrick Mardille-Vidal, *directeur, Institut Nazareth (labellisé Argent)*

SÉCURITÉ ET CONFIANCE À VÉLO

La question du risque routier est le principal frein évoqué par les employeurs. Les **formations à la mobilité à vélo** (remise en selle, circulation en ville, prise en main du VAE, etc.) ont permis de lever ces appréhensions et de donner aux salarié·es les clés pour rouler en sécurité.

« Beaucoup de salarié·es avaient des craintes sur la circulation en ville, et ces formations ont permis de les lever. »



Damien Chénel, *directeur de la prévention et de la vie sociale, GrandLyon Habitat (labellisé Or)*

LES BÉNÉFICES DOCUMENTÉS DU VÉLOTAF

81 %

des vélotafeur·euses se disent satisfait·es de leur trajet
(vs 65 % des automobilistes)

40 à 50 %

de réduction du risque de mortalité lié à un cancer ou à une maladie cardiovasculaire

6 à 9 %

de gain de productivité pour les salarié·es pratiquant une activité physique régulière

15 %

de réduction de l'absentéisme

Sources : University of Glasgow, ekodev, MEDEF/CNOSF, « The association between commuter cycling and sickness absence » Ingrid J.M. Hendriksen, Monique Simons, Francisca Galindo Garre, Vincent H. Hildebrandt, 2010



L'ENGAGEMENT DES SALARIÉ·ES

La démarche pro-vélo fédère. Le label permet de canaliser une dynamique collective : échanges entre collègues, fierté partagée, sentiment d'appartenance renforcé. Le label donne un cadre et une reconnaissance à cet engagement commun.

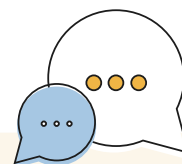


UN IMPACT MESURABLE SUR LA PART MODALE

Sans que cela soit une obligation du cahier des charges, certains employeurs ont observé des hausses significatives de la pratique du vélo suite à leur engagement dans le programme.

+ 2 % à 10 %

d'augmentation de part modale sur 2 à 5 ans
identifiée par les entreprises labellisées
Employeur Pro-Vélo.



« Les salarié·es ont d'autres aspirations que de simplement venir au travail, ils ont besoin de fierté, de mettre du sens. Cette démarche de labellisation s'inscrit dans tout un écosystème favorable. »

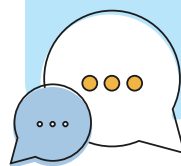
Patrick Mardille-Vidal, *directeur,*
Institut Nazareth (labellisé Argent)

« Le vélo crée des sujets de conversation, cela participe à une dynamique qui contribue à l'ambiance générale de l'entreprise. »

Carlos de Sagazan, *DRH, RD Lorient*
Agglomération (labellisé Argent)

« Toutes les actions mises en place dans le cadre du programme pour l'obtention du label nous ont permis d'atteindre un taux de 28 % de part modale de cyclistes ! »

Christine Guionie, *chargée du Plan de mobilité, Eurométropole de Strasbourg* (labellisée Or)



UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT AU SEIN DES ORGANISATIONS

Le programme a généré un effet d'entraînement au sein des grandes organisations. Plusieurs entités ont étendu la démarche à d'autres sites ou à l'ensemble du groupe après une première labellisation réussie.

ORGANISATION	SITES INSCRITS
Conseil départemental 93	5
Conseil Régional BFC	9
Alstom	11
Transdev	13
INRAE	18
Groupe SNCF	21
Decathlon	44

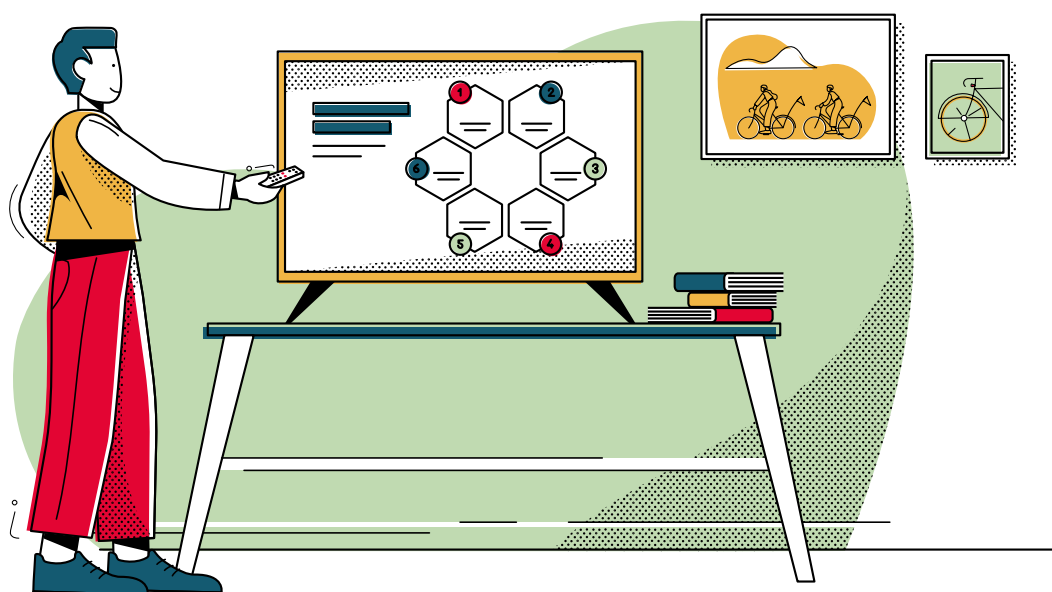
Plus de

75

organisations
ont engagé au moins

3

sites
dans des régions distinctes,
témoignant de la capacité du programme
à générer des dynamiques internes.

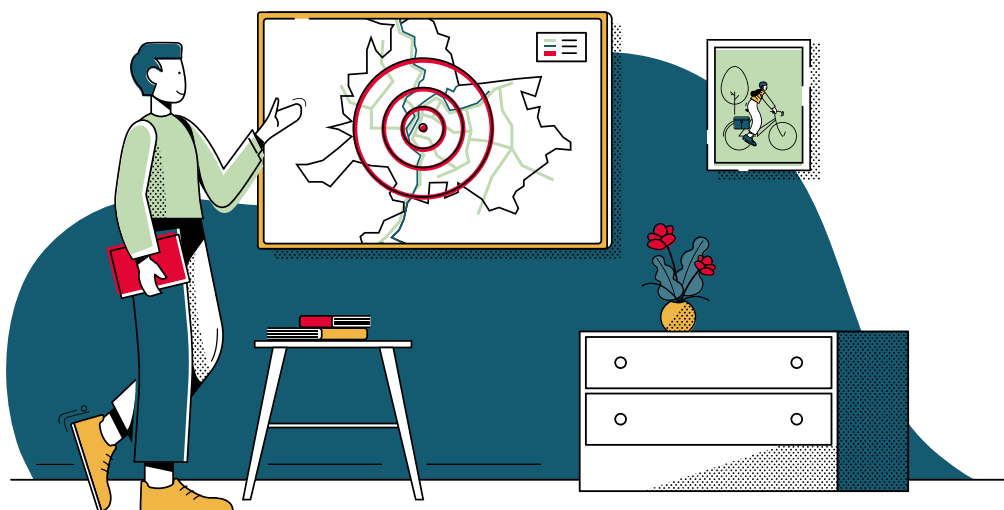


UN RAYONNEMENT AU-DELÀ DE L'ENTREPRISE

L'engagement des employeurs dans une démarche pro-vélo a eu des répercussions au-delà de leurs sites, en contribuant au développement des infrastructures cyclables sur les territoires.

À Figeac, la collaboration entre Collins Aerospace et la mairie a mené à la création d'une bande cyclable de 3,5 km reliant le site au centre-ville. À Liffré, Canon a mobilisé la communauté

de communes et mis à disposition une partie de son foncier pour permettre le passage d'un nouvel itinéraire cyclable. À Toulouse-Blagnac, un collectif d'employeurs représentant 70 000 salarié-es a pesé sur les décisions publiques, conduisant la mairie à installer une station de vélos en libre-service à l'aéroport.



« Depuis que nous avons développé notre politique vélo, j'ai participé à une commission «politique cyclable» portée par une association membre de la FUB, en lien avec la mairie. Cette commission a élaboré un manifeste pour identifier les axes cyclables à développer et alimenter le plan vélo de la ville. »

Alain Dunoguier, référent vélo, Collins Aerospace à Figeac

« Nous avons réalisé une cartographie des lieux de résidence des salarié-es. Ce travail a marqué le maire de Blagnac, qui nous associe désormais aux réflexions sur les infrastructures vélo. »

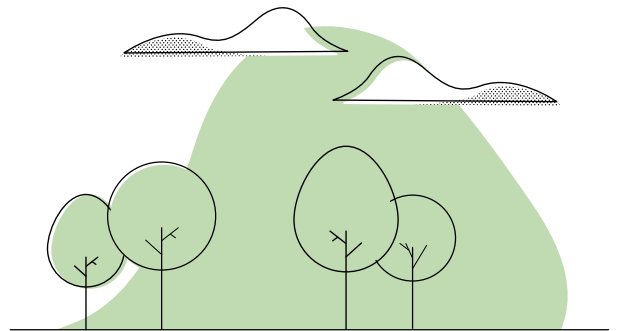
Anne Julia, responsable développement durable, Aéroport de Toulouse-Blagnac

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

DU PROGRAMME À UN DISPOSITIF PÉRENNISÉ

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo s'est achevé fin 2025, après quatre années de déploiement. Conçu comme un dispositif d'amorçage, il a accompagné plusieurs milliers d'employeurs dans la structuration de leur politique vélo et contribué à faire émerger un cadre de référence partagé à l'échelle nationale.

Au-delà des résultats obtenus par les bénéficiaires directs, le programme a produit des effets plus larges et plus durables : structuration d'un écosystème de prestataires, montée en compétence des acteurs impliqués, consolidation d'un label désormais reconnu et pérenne.



UN IMPACT AU-DELÀ DES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS

L'héritage du programme Objectif Employeur Pro-Vélo dépasse largement le cercle des employeurs labellisés. **En quatre années, le dispositif a contribué à structurer un écosystème qui n'existait pas : celui de l'accompagnement des employeurs vers le vélo.**



LA STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE DE PRESTATAIRES

Avant le lancement du programme Objectif Employeur Pro-Vélo, les employeurs souhaitant développer une politique vélo se heurtaient à une offre dispersée et peu lisible. Le programme a permis de **référer plus de 580 prestataires** sur l'ensemble du territoire : installateur-rices de stationnement, formateur-rices mobilité, réparateur-rices, consultant-es en plans de déplacements.

Ce maillage territorial constitue un actif durable. Les prestataires formé-es aux exigences du cahier des charges continueront d'accompagner les employeurs, même sans le cofinancement CEE.

UN CHANGEMENT D'ÉCHELLE POUR LA FUB

Pour la FUB, le programme Objectif Employeur Pro-Vélo a représenté une transformation majeure. Premier programme CEE piloté directement par l'association, avec l'un des budgets les plus importants du dispositif, il a nécessité de **développer des compétences nouvelles** : gestion de projet à grande échelle, pilotage budgétaire, management d'équipe, commercialisation.

Cette expérience a renforcé la capacité de la FUB à concevoir, piloter et déployer des projets d'envergure nationale, tout en consolidant son dialogue avec le monde de l'entreprise, un public jusqu'alors peu adressé par la fédération.

Dans le prolongement d'Objectif Employeur Pro-Vélo, la FUB a ainsi porté plusieurs autres programmes CEE : Alvéole Plus (stationnement sécurisé), Génération Vélo (accompagnement au déploiement du Savoir Rouler à Vélo), ColisActiv' (soutien au développement de la cyclologistique), l'ADMA (formation aux mobilités actives) et Vélo-Égaux (mobilité inclusive et lutte contre la précarité).

Ces actions illustrent le rôle structurant de la FUB dans le développement de l'usage du vélo au quotidien et dans la mise en œuvre opérationnelle des politiques publiques dédiées.

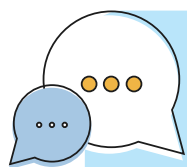
L'AVENIR DU LABEL EMPLOYEUR PRO-VÉLO

Le programme Objectif Employeur Pro-Vélo a joué un rôle décisif dans le lancement et la structuration du label Employeur Pro-Vélo. Le cadre des Certificats d'Économies d'Énergie a permis de lever les freins initiaux à l'engagement des employeurs, en combinant accompagnement, financement et reconnaissance, et de tester le dispositif à grande échelle.

Avec près de 1 000 sites labellisés, le programme a constitué une phase d'apprentissage essentielle. Les retours d'expérience issus des audits, des échanges avec les

employeurs et de l'animation de la communauté ont permis d'éprouver le cahier des charges et de faire évoluer celui-ci pour le rendre plus lisible aux yeux de tous types d'employeurs, quelle que soit la taille de la structure.

Si le programme Objectif Employeur Pro-Vélo s'est achevé fin 2025, **le label qu'il a contribué à déployer se pérennise et change d'échelle.** Depuis juin 2025, la FUB commercialise une offre permettant aux employeurs de poursuivre ou d'initier leur démarche de labellisation, sans financement CEE mais avec un accompagnement maintenu.



« Avec le recul, il est clair que le label n'aurait pas pu se pérenniser sans le programme Objectif Employeur Pro-Vélo. Les CEE ont permis de créer les conditions de son lancement, de le tester auprès d'un grand nombre d'employeurs et de le faire évoluer. Aujourd'hui, grâce à cette phase d'expérimentation à grande échelle, le label est suffisamment solide pour continuer à vivre indépendamment du programme. »

Louis Duthoit, chargé du label Employeur Pro-Vélo

UNE RECONNAISSANCE EUROPÉENNE

Le label franchit désormais les frontières. Depuis 2025, **la labellisation Employeur Pro-Vélo donne automatiquement accès à la certification européenne Cycle Friendly Employer[®], présente dans 17 pays. La France, avec près de 1 000 employeurs labellisés, est devenue le premier pays européen par le nombre de certifications décernées.** Elle devance largement l'Allemagne, deuxième au classement, où le programme comparable porté par l'ADFC compte environ 400 labellisations.

Cette reconnaissance européenne valorise les employeurs français engagés et ouvre des perspectives pour les groupes présents dans plusieurs pays européens. Elle inscrit le label dans une dynamique qui dépasse le cadre national.



**CYCLE FRIENDLY
EMPLOYER
CERTIFICATION**

LE VÉLO EN ENTREPRISE : UN SUJET QUI A CHANGÉ DE STATUT

En 2021, quand le programme a été conçu, la mobilité était le parent pauvre des politiques d'entreprise. Sept ans plus tard, **le vélo a acquis une légitimité nouvelle dans les directions RH et RSE.**

Ce changement de regard est peut-être l'héritage le plus durable du programme. Les employeurs labellisés témoignent que le sujet est désormais pris au sérieux, qu'il fait l'objet de budgets dédiés, qu'il est valorisé dans les réponses aux appels d'offres et les recrutements. **Le label Employeur Pro-Vélo s'inscrit aujourd'hui dans le paysage des certifications RSE au même titre que d'autres référentiels. Signe de cette reconnaissance : le label Employeur Pro-Vélo vient d'intégrer l'Impact Score, référentiel qui permet à toute entreprise d'évaluer à 360° son impact écologique et social.**



ET DEMAIN ?

Fin 2025, 630 000 salarié-es travaillent déjà chez un employeur labellisé Employeur Pro-Vélo. Ce chiffre donne la mesure de l'impact du label à l'échelle nationale.

En doublant la part modale du vélo domicile-travail entre 2015 et 2023 (de 2 % à 4 %), la France progresse vers l'objectif de 9 % fixé par le Plan Vélo. Les employeurs labellisés contribuent à cette dynamique : en dialoguant avec les collectivités pour améliorer les infrastructures, en faisant rayonner leur démarche et en incitant d'autres organisations à les rejoindre. L'effet d'entraînement est enclenché.

La fin du financement CEE ouvre une nouvelle étape. **Le label Employeur Pro-Vélo vit désormais par lui-même, avec un modèle pérenne et un cahier des charges enrichi par l'expérience de près de 1 000 labellisations.**

La sixième période des Certificats d'Économies d'Énergie s'ouvre en 2026 : la question de la continuité des programmes d'accompagnement au développement de l'usage du vélo au quotidien y sera posée. L'objectif de 9 % de part modale du Plan Vélo reste à atteindre ; les programmes CEE ont montré qu'ils constituaient un levier efficace pour y contribuer.

20 600

**communes, soit 59 %
des communes françaises,
ont bénéficié d'au moins
un programme CEE porté par la FUB.**

« Le label s'est imposé comme une référence en matière de politique pro-vélo chez les employeurs. »

Jean-Loup Prézelin, responsable
du label Employeur Pro-Vélo



Label Employeur Pro-Vélo : employeurprovelo.fr

Communauté Employeur Pro-Vélo :
communaute-employeurprovelo.fr

FUB : fub.fr

in : Label Employeur Pro-Vélo
www.linkedin.com/company/label-employeur-pro-velo/



